



BUDGET PRIMITIF 2025

Note de présentation synthétique

Table des matières

I.	Eléments de contexte	3
II.	Les charges et les ressources financières	6
III.	Le programme des investissements en 2025	12
IV.	L'autofinancement de la collectivité	17
V.	La dette de la collectivité	18
VI.	La fiscalité	20
VII.	Les principaux ratios du Budget principal	22
VIII.	L'état des effectifs et des charges de personnels	23

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venue créer de nouvelles obligations en matière budgétaire et financière applicables aux communes et EPCI.

Le décret du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières, prévoit qu'une note explicative de synthèse présentant les informations financières claires et lisibles aux citoyens accompagne le budget primitif.

I. Éléments de contexte

La communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo a été créée au mois de décembre 2001 pour exercer la solidarité intercommunale au sein de son territoire et développer une vision intercommunale de développement.

L'élaboration du projet du territoire a été menée en co-construction avec les élus et les habitants, le projet de territoire 2020-2040 de Carcassonne Agglo a été adopté par le conseil communautaire le 18 février 2022, il proclame 5 grandes ambitions déclinées en objectifs, et mises en œuvre par des idées phares :

- Pour les transitions écologiques et énergétiques
 - Ambition 1 : Un territoire sobre et durable
 - Ambition 2 : Un territoire connecté
- Pour l'attractivité du territoire :
 - Ambition 3 : Un territoire qui valorise ses atouts
 - Ambition 4 : Un territoire dynamique et innovant
- Pour les cohésions :
 - Ambition 5 : Un territoire accueillant et solidaire

Un établissement public qui exerce des compétences sur un territoire

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, il exerce des compétences obligatoires et supplémentaires.

Le paysage intercommunal a été modifié par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 mais également par la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement (gestion des eaux pluviales urbaines), la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, la loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Le territoire de Carcassonne Agglo s'étend sur 1 062 km², le nombre d'habitants est de 116 510 (population INSEE de la fiche DGF 2024), 83 communes le composent



Un établissement public administré par un pouvoir démocratique.

Le **Conseil Communautaire** est l'organe délibérant de l'établissement public, constitué de 128 Conseillers élus en 2020 lors des élections municipales.

Le **Président**, Monsieur Régis BANQUET, est l'exécutif de l'établissement public et **15 Vice-Présidents** le secondent dans des délégations qu'il leur a attribuées.

Le **Bureau Communautaire**, composé du Président, des Vice-Présidents et de 31 membres supplémentaires se réunit régulièrement pour délibérer et décider des affaires de la collectivité.

Les projets de la collectivité sont soumis pour avis aux **13 Commissions thématiques** concernées, aux **8 conseils de territoires** ainsi qu'à la **Conférence des Maires**.

Les orientations générales du Budget 2025

Les orientations budgétaires 2025 de Carcassonne Agglo ont été présentées et débattues lors du dernier Conseil d'Agglo. Ce débat a été l'occasion de décrire le contexte politique inédit et économique national et international, avec des incertitudes fortes sur l'évolution de nos recettes et la poursuite de prix élevés qui impactent nos dépenses, dans le contexte financier très contraint dans lequel nous nous trouvons.

Le budget 2025 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière, adaptée aux enjeux du territoire et qui vise à concrétiser nos multiples objectifs de politiques publiques, tout en garantissant une situation financière saine tout au long du mandat. Il contribue à la réalisation de notre programme d'investissement ambitieux.

L'attractivité économique reste plus que jamais une priorité ; elle est source de création d'emplois et de valeur, elle procure les ressources tirées de la fiscalité économique qui permettent de financer nos politiques publiques au service des communes, des habitants et des acteurs économiques.

Le budget présenté aujourd'hui a été construit avec une grande rigueur et l'appui des directions dans la prévision de nos dépenses de fonctionnement, impactées principalement par des facteurs exogènes. Ce budget permet de garantir un niveau d'épargne nécessaire à la réalisation de nos ambitions.

Ce budget 2025 confirme l'ambition d'une agglo plus que jamais engagée pour le « vivre ensemble », la capacité pour chacune et chacun de construire un projet de vie ici.

Pour autant, et comme nous avons l'occasion de l'indiquer lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la Loi de finances 2025 et la loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 font porter sur les collectivités locales et les EPCI la diminution du déficit de l'Etat :

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités ;
- Gel des fractions de TVA versées en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE ;
- Les concours alloués par l'Etat connaissent des diminutions : le fonds vert passe de 2,5Md€ à 1,15Md€, la DSIL diminue de 150M€.

Les choix budgétaires de l'Etat affectent lourdement les Collectivité locales et les prévisions budgétaires 2025 sont établies de manière prudente.

A l'heure où nous construisons ce budget le montant de DGF n'est toujours pas connu et nous ignorons encore si Carcassonne Agglo devra contribuer au DILICO.

Aussi, le BP 2025 a été construit de manière prudente pour être en mesure de faire face et d'absorber au maximum l'impact budgétaire. Carcassonne Agglo sera au rendez-vous.

Enfin, avant de procéder à la présentation détaillée du BP, cette introduction est l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs, élus et agents des services, ayant contribué à l'élaboration de ce projet.

II. Les charges et les ressources financières

Carcassonne Agglo exerce de multiples compétences dont les charges et les recettes nécessaires à leur mise en application sont retranscrites comptablement sur un budget principal et des 8 budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent selon les principes de la comptabilité publique et se répartissent en deux sections : la section de fonctionnement pour les dépenses et recettes récurrentes, nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et la mise en œuvre de ses politiques publiques, et la section d'investissement pour les opérations d'équipement ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité.

Le budget consolidé de Carcassonne Agglo pour l'exercice 2025 est de près de 247 millions d'euros.

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Budget Principal	113 586 832,27 €	115 763 822,14 €	23 957 684,72 €	26 767 606,52 €	137 544 516,99 €	142 531 428,66 €
Budget annexe Eau Potable	14 781 107,28 €	11 588 899,41 €	16 190 081,37 €	12 582 183,51 €	30 971 188,65 €	24 171 082,92 €
Budget annexe Assainissement	15 226 821,27 €	10 142 075,95 €	24 014 268,00 €	21 162 197,38 €	39 241 089,27 €	31 304 273,33 €
Budget annexe SPANC	172 665,75 €	183 547,68 €	36 227,39 €	64 033,73 €	208 893,14 €	247 581,41 €
Budget annexe Environnement	21 626 300,00 €	22 604 817,62 €	4 555 751,86 €	913 824,36 €	26 182 051,86 €	23 518 641,98 €
Budget annexe AOT	12 508 211,18 €	12 411 164,68 €	249 523,00 €	331 807,55 €	12 757 734,18 €	12 742 972,23 €
Budget annexe ZAE	7 028 745,03 €	5 008 339,00 €	4 444 696,00 €	4 087 361,79 €	11 473 441,03 €	9 095 700,79 €
Budget annexe Centre aquatique	1 143 102,00 €	1 043 600,00 €	725 500,00 €	764 283,44 €	1 868 602,00 €	1 807 883,44 €
Budget annexe LIN	579 300,00 €	522 622,35 €	1 264 076,71 €	1 340 812,06 €	1 843 376,71 €	1 863 434,41 €
Total	186 653 084,78 €	179 268 888,83 €	75 437 809,05 €	68 014 110,34 €	262 090 893,83 €	247 282 999,17 €

Tous budgets confondus, les propositions budgétaires 2025 sont en baisse par rapport au budget voté en 2024 de 14,8M€, dont 7,4M€ en section de fonctionnement et 7,4M€ en section d'investissement.

En 2024, en section de fonctionnement et d'investissement, les budgets annexes eau et assainissement comportaient des crédits supplémentaires sur les chapitres d'ordre afin de régulariser les provisions pour amortissements comptabilisées depuis 2013 dans l'attente de la mise en concordance de l'actif entre le comptable et la Collectivité. Les montants étaient de 3,6M€ et 5,4M€ en section de fonctionnement pour les budgets annexes eau et assainissement et de 3,3M€ et 5,2M€ en section d'investissement des budgets annexes eau et assainissement.

Les crédits consacrés aux équipements sont maintenus voire renforcés, notamment sur le budget principal. Carcassonne Agglo joue un rôle important à l'échelle du territoire, elle est l'un des premiers investisseurs et souhaite continuer à mener une politique d'investissement ambitieuse.

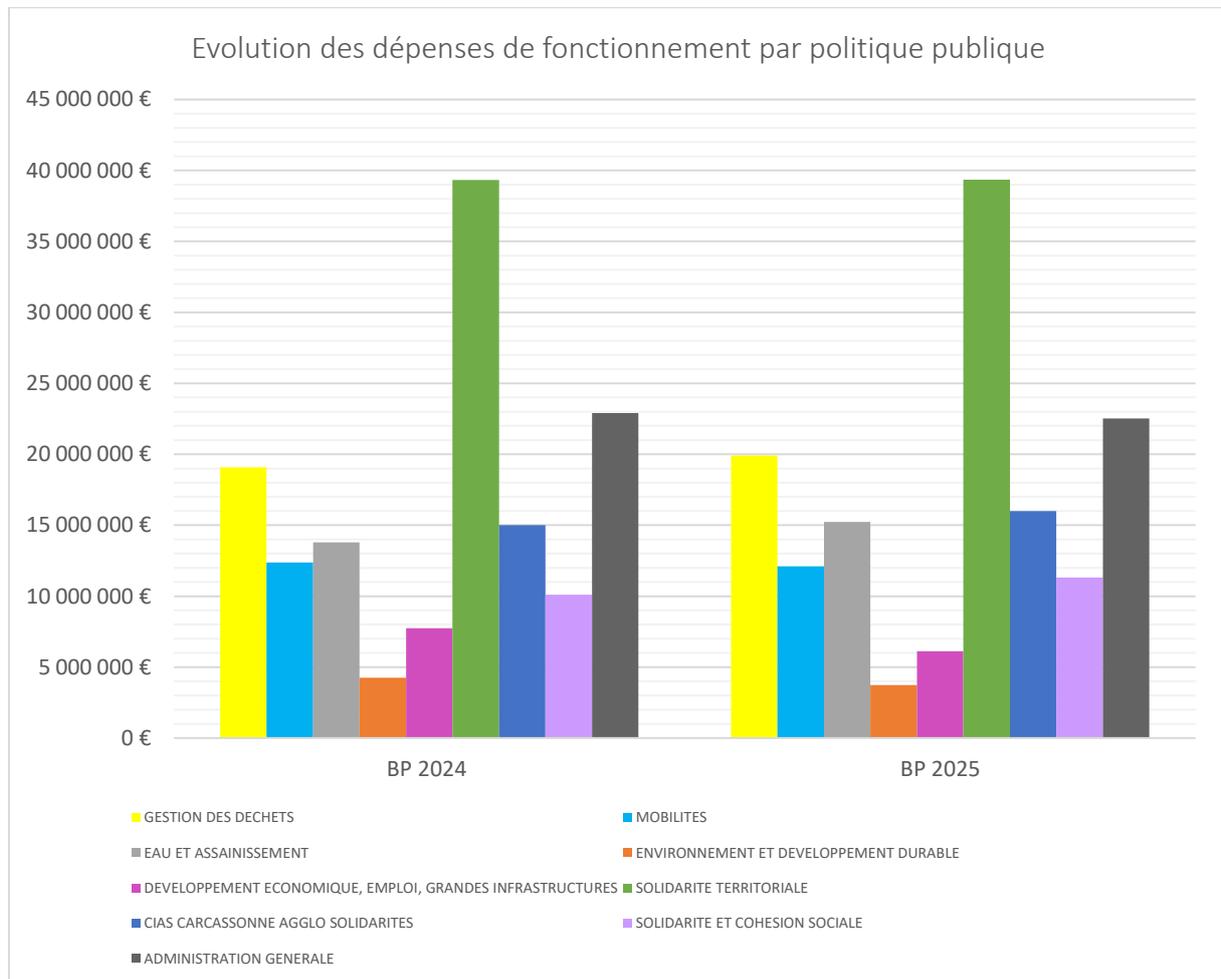
La section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, sont présentées par politique publique. Elles sont constituées de toutes les charges directes affectées à chaque politique, des charges à caractères général, des participations aux organismes extérieurs ainsi que des frais de personnel (hors fonctions supports).

Les charges indirectes ainsi que les frais de personnel des fonctions supports sont intégrés dans la catégorie « Administration générale ».

Les opérations d'ordre, amortissements des biens, des subventions et les écritures entre budgets, n'apparaissent pas dans la répartition par politique publique, et représentent un montant total de 25M€.



Développement économique et emploi :

Axe fort, le **développement économique** représente un potentiel important pour l'Agglo en termes de recettes futures et de créations d'emplois.

Les principales dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'économie traditionnelle concernent :

- Les frais de fonctionnement des bâtiments à vocation économique (bâtiments du réseau R'MINE, et autres bâtiments loués) pour 223k€ ;
- Les travaux pour l'aménagement des zones d'activités économiques pour 3,16M€
- Les frais d'entretien courants des zones d'activités existantes pour 207k€ ;
- Le développement d'actions en faveur du développement économique pour 191k€

Les crédits consacrés au **soutien à l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 215k€.

En matière d'activité agricole, la mise en œuvre des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ainsi que les actions co-financées par Carcassonne Agglo feront l'objet d'une inscription à hauteur de 137k€.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique** sont constituées du financement de l'Office de Tourisme Communautaire pour 630k€, le financement de syndicats comme l'Opération Grands Sites (50k€), le syndicat mixte d'aménagement de Jouarres (30k€), le Pays Carcassonnais (110k€).

Solidarités et cohésion sociale :

En terme **d'habitat et d'aménagement**, les frais de fonctionnement sont principalement constitués de charges de personnel, auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement du Préau ainsi que les adhésions au CAUE et à l'ADIL.

Carcassonne Agglo, fortement engagé en matière de solidarité et de cohésion sociale, porte via son CIAS le financement des services aux familles, à la petite enfance, aux personnes âgées. Pour 2025, la **subvention d'équilibre nette versée au CIAS Carcassonne Agglo Solidarités sera de 16M€**, en hausse de 1M€. Cette augmentation permettra de couvrir partiellement les hausses des dépenses des fluides et des charges de personnel cependant, le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité devra réduire ses dépenses de fonctionnement pour couvrir les hausses subies.

Concernant la **politique de la ville**, Carcassonne Agglo mettra en œuvre de nouvelles actions structurantes dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) et du Plan de Prévention de la Radicalisation (PPR) en lien avec ses partenaires.

Carcassonne Agglo va continuer à :

- S'engager en 2025 dans le dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) à destination de jeunes en situation de fragilité dans les quartiers prioritaires.
- Animer le Dispositif CitésLab qui accompagne l'entrepreneuriat sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. En 2025 l'action « Les trophées CitésLab » qui récompense les créateurs d'entreprises sera reconduite.

Dans le cadre de son appel à projet annuel une enveloppe de 204k€ va être allouée au service **Politique de la Ville** en vue d'accompagner les associations et les partenaires intervenant sur les Quartiers prioritaires.

Une subvention de 245 000€ est proposée à destination de la **MLOA** (Mission Locale de l'Ouest Audois) pour l'accompagnement et le suivi des jeunes 16-25 ans de notre territoire fortement impactés par la crise sociale et économique.

S'agissant du domaine culturel, les dépenses de fonctionnement, outre les dépenses de personnel, sont essentiellement constituées par les charges de fonctionnement des équipements culturels à hauteur de 527k€ :

- La fabrique des arts regroupant l'école des beaux-arts (mise en place de stages) ;
- Le conservatoire à rayonnement départemental

- Les 8 médiathèques
- Ainsi qu'à la programmation de la diffusion culturelle sur le territoire par le biais de la saison L'Envolée complétée par le Festival des Arts de la Rue.

Il est proposé d'affecter une enveloppe de subvention sur la politique culturelle de 275k€ euros en 2025.

S'agissant des équipements sportifs, le financement du centre aquatique **Les Bains de Minerve** s'élève à 690k€. La piscine de Capendu, actuellement fermée pour travaux de rénovation, nécessite des charges de fonctionnement pour maintenir l'équipement en état pour un montant de 25k€.

Enfin, par solidarité territoriale, Carcassonne Agglo participe au financement des actions menées par les communes sur leur territoire. Une enveloppe de subvention pour le développement social territorial est prévue à hauteur de 230k€.

Environnement et développement durable :

Dans les domaines de **l'eau et de l'assainissement**, les dépenses de fonctionnement tiennent entre autre compte de l'entretien et la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement qui sont réalisés dans la continuité des années passées.

La mise en œuvre du transfert de compétence sur **la gestion des eaux pluviales urbaines (GPEU)** a été prise en compte et génère une dépense de fonctionnement évaluée à 288k€.

Le **Pacte vert** (Plan Climat Air Energie Eau Territorial - PCAEET), établi pour 4 ans de 2022 à 2026, propose 21 actions réparties en 6 axes, visant une participation de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, la préservation des ressources naturelles dont l'eau ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. En 2025, quelques déclinaisons du Pacte vert :

- Poursuivre l'animation du plan massif du Sud Carcassonnais pour réduire la vulnérabilité du territoire au risque incendie par la mise en place de coupures vertes stratégiques et la reconduction de l'intervention du Gué Armé Terrestre de juin à septembre.
- Définition d'un Plan Végétal et l'accompagnement des communes dans l'expérimentation des Solutions Fondées sur la Nature.
- Le projet watty à l'école sera mené en partenariat avec la politique de la Ville.
- Nouveau projet d'animation dédié à la sensibilisation et l'amélioration de la connaissance sur plusieurs thématiques : le Climat, l'Adaptation, la Sobriété, la Résilience (1 séminaire, des animations).
- Démarche de labélisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie (TE CAE).
- Programme d'Amélioration pour la Qualité de l'Air (PAQA)
- Projets de production d'Énergie Renouvelable sur le patrimoine bâti de l'Agglo réalisé avec l'appui du SYADEN.
- Adhésion au Cerema qui intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Dans le **domaine environnemental**, Carcassonne Agglo avec ses équipes techniques réparties sur le territoire, intervient pour l'entretien de sites tels que le lac de la Cavayère, le lac de Saint Martin le Vieil, l'entretien et la création de sentiers de randonnée.

S'agissant de sa compétence **transport**, Carcassonne Agglo a confié depuis le 1er janvier 2016 l'exploitation de ses réseaux de transports à l'EPIC **Régie des transports de Carcassonne Agglo**. La subvention à la RTCA sera de 10,9M€ soit une augmentation de 3% par rapport au montant versé en 2024 (10,6M€). Le financement de la subvention à la RTCA ainsi que des charges liées à la mobilité font l'objet d'une enveloppe de 12M€.

Dans le cadre d'une prise en charge globale de la problématique de **gestion des déchets** (collecte, traitement et valorisation), Carcassonne Agglo a confié cette compétence au Covaldem, syndicat départemental. Le montant de la participation pour l'année 2025 s'élève à 19,9M€, financée intégralement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Afin de maîtriser les coûts de fonctionnement, Carcassonne Agglo souhaite reprendre la collecte, aussi, un travail important sera mené sur ce sujet tout au long de l'année 2025. Aujourd'hui, la gestion des déchets ménagers et des déchets assimilés est au cœur d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux considérables. C'est aussi un poste de dépense important. Aussi, en parallèle, un projet de valorisation des déchets sera travaillé afin de faire concilier réduction des coûts et nécessaire transition.

Administration générale :

Cet axe est constitué des dépenses de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, entretien des bâtiments...), des dépenses en matière de développement des systèmes informatiques, des dépenses de personnel non affectées aux politiques publiques.

Les recettes de fonctionnement

Les gouvernements successifs mènent des politiques contraignantes sur les recettes des collectivités territoriales depuis de nombreuses années dans le but d'alléger le déficit public et la dette publique. Les nouvelles restrictions imposées par l'Etat ne sont pas seulement un défi pour notre équilibre financier, elles nous obligent à faire des choix et nous questionnent sur notre stratégie pour le territoire et les habitants. Jusqu'à présent, nous avons fait le choix de ne pas augmenter le coût des tarifs de nos services, de maintenir les taux d'imposition au niveau actuel afin ne pas faire peser les décisions de l'État sur les habitants du territoire.

En raison du vote tardif de la loi de finances 2025, au moment de la rédaction de cette synthèse, les bases fiscales sont notifiées mais le montant de la DGF n'est pas encore connu. Les premières études concernant le DILICO laissent à penser que Carcassonne Agglo et les communes du territoire ne contribueront pas à ce dispositif.

Malgré ces incertitudes et contraintes, il est possible d'évaluer les recettes de façon prudente et sincère. Ainsi, le montant de **la DGF** est évalué à 7 850 000€, en légère baisse par rapport à 2024 (7 873 296€ perçus) et 2023 (7 961 412€ perçus).

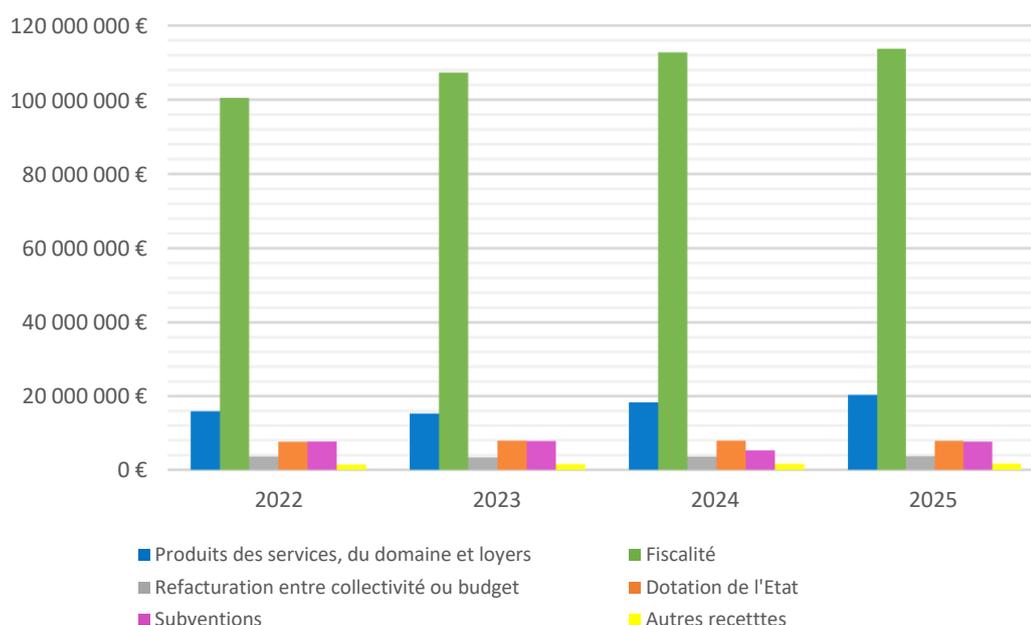
Les marges de manœuvre fiscale de la collectivité se réduisent en raison des suppressions d'impôts (taxe d'habitation et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et les mécanismes de compensation mis en place qui ne tiennent pas compte du dynamisme et du développement du territoire ; le lien entre la fiscalité perçue par l'EPCI et son tissu économique et ses habitants se distend. De plus, la loi de finances 2025 décide le gel des compensations de TH et de CVAE aux montants perçus en 2024.

Les bases de taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagère seront revalorisées de +1,7%. Cette évolution est liée à la variation de l'inflation, moins forte en 2024.

Ainsi, la prévision de progression **des recettes fiscales** est estimée à 2,8M€ dont :

- ✓ Fiscalité directe locale : + 2,1M€
- ✓ TEOM : + 550k€
- ✓ Fiscalité indirecte (IFER, TASCOT) : + 250k€
- ✓ GEMAPI : + 250k€
- ✓ Compensation TVA : - 465k€

Recettes réelles prévues au budget primitif des budgets Agglo



De nombreuses **subventions** sont sollicitées par Carcassonne Agglo en section de fonctionnement pour permettre le financement de projets ou de postes. A noter qu'en 2025, le financement direct de l'ANAH s'élève à 450k€ suite à la signature du PACTE pour le PREAU. La CPAM sera également sollicitée pour le financement des postes du centre de santé. Les autres subventions de fonctionnement sont principalement constituées par :

- ✓ La participation de la région Occitanie au transport scolaire pour 3,3M€.
- ✓ Compétences culturelles : 208k€
- ✓ Les maisons France Services : 225k€
- ✓ L'enseignement supérieur : 60k€,
- ✓ Politique de la ville : 75k€
- ✓ Natura 2000 : 87k€

Les **produits des services** sont évalués à 20M€ en 2025, principalement liés à la facturation de l'eau et de l'assainissement pour 15M€. A noter en 2025 la nouvelle recette de vente de biogaz produit par le méthaniseur pour 500k€. Les autres produits des services sont principalement constitués :

- ✓ Des recettes commerciales et scolaires du transport : 1,2M€
- ✓ Les loyers : 331k€
- ✓ Les recettes de tarification de la Fabrique des Arts : 347k€
- ✓ Les refacturations entre budgets ou à d'autres collectivités : 3,6M€

III. Le programme des investissements en 2025

Carcassonne Agglo entend continuer à mener une politique d'investissement ambitieuse et soutenue au service de l'emploi et des solidarités, l'arrêt des projets en cours et programmés n'est pas concevable tant pour l'intérêt des usagers que pour l'économie locale.

Maintenir un investissement fort revêt un double enjeu pour l'avenir : un avenir immédiat, pour soutenir les acteurs économiques, et la relance ; un avenir à moyen et long terme, en poursuivant la transformation de Carcassonne Agglo en une collectivité durable, responsable, et exemplaire au regard des enjeux climatiques contemporains.

Les dépenses d'investissement : une politique d'investissement ambitieuse et soutenue au service de l'emploi et des solidarités

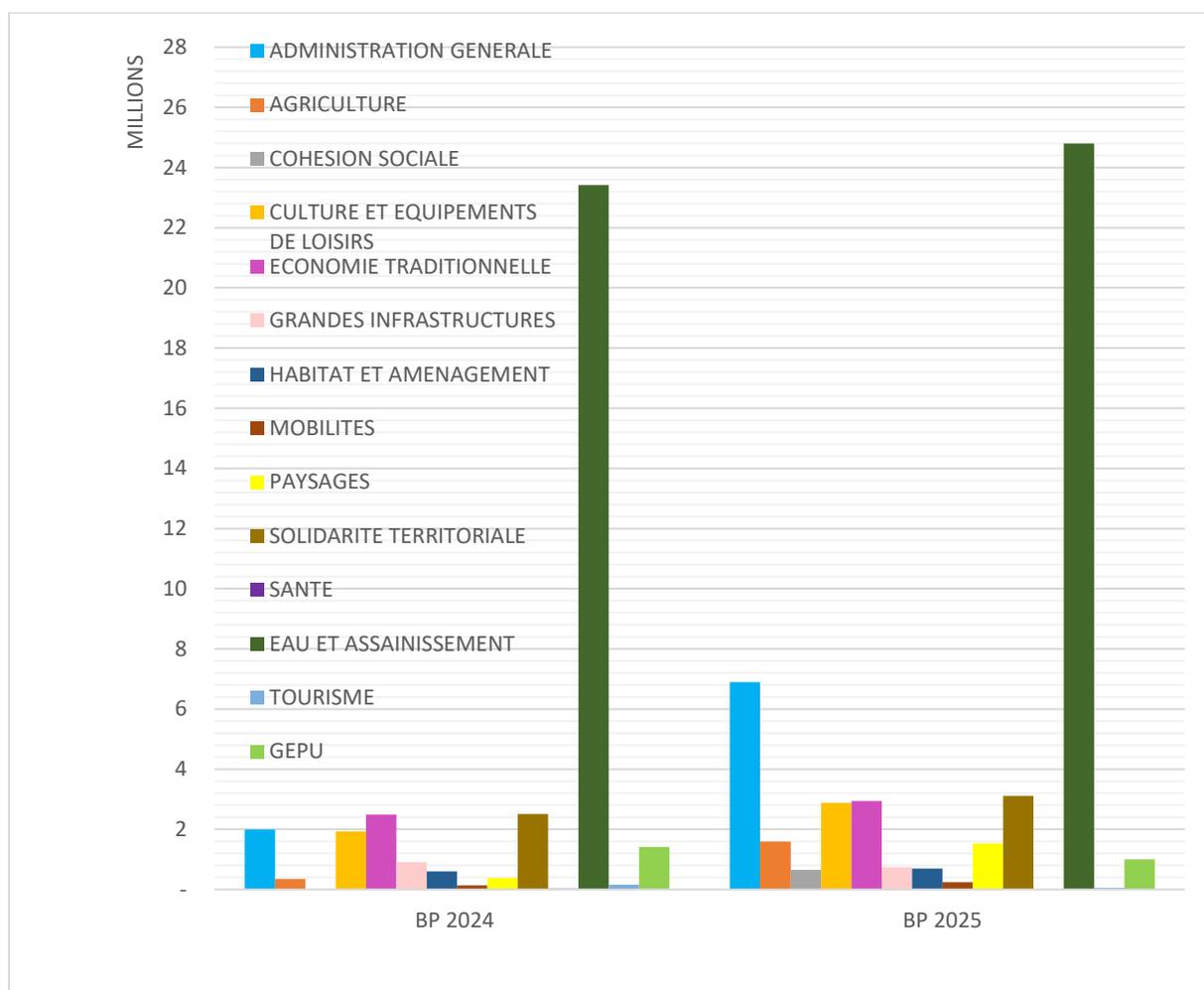
Comme la collectivité s'y était engagée lors du débat d'orientation budgétaire, son budget 2025 maintient un haut niveau d'investissement pour répondre aux défis de demain et poursuivre la transformation du territoire. Carcassonne Agglo investit massivement sur le territoire afin d'améliorer la qualité des infrastructures et offrir un haut niveau de services publics à l'ensemble des habitants. La stratégie d'investissement élaborée permet de financer les grandes priorités que sont, la solidarité, la santé, la politique de l'eau, les défis du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques.

Il est important d'ajouter que Carcassonne Agglo constitue à l'échelon du territoire l'un des tout premiers investisseurs publics. Son rôle dans la relance de l'économie locale est donc incontournable. Dans ce contexte, **le budget 2025 de Carcassonne Agglo maintient un haut niveau de dépenses d'équipement, de 47M€** dont 5,6M€ de crédits reportés et 41,5M€ de crédits nouveaux.

Budget En millions d'€ Avec les RAR	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Proposition 2025
Budget Principal	9,4	9,8	19,3	20,1
Eau	4,8	5	11	10,5
Assainissement	12,4	10,1	15,9	14,2
Environnement	2	0,3	0,5	0,8
AOT	0,2	0,1	0,2	0,2
Centre aquatique	0,1	0	0,3	0,2
LIN	0,7	0,2	0,9	1
Total	29,6	25,5	48,1	47

Les dépenses d'investissement des budgets consolidés sont constituées des dépenses d'équipement auxquelles viennent s'ajouter d'autres charges telles que le remboursement en capital de la dette pour 8,2M€ et les opérations d'ordre pour un montant de 5,4M€.

Les dépenses d'équipements ventilées par politique publique, évoluent de la façon suivante :



Les dépenses d'équipement 2025 se répartissent de la façon suivante :

POLITIQUE PUBLIQUE	Propositions 2025
ADMINISTRATION GENERALE	6 897 629 €
AGRICULTURE	1 587 499 €
COHESION SOCIALE	657 000 €
CULTURE ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS	2 883 033 €
ECONOMIE TRADITIONNELLE	2 939 263 €
GRANDES INFRASTRUCTURES	738 563 €
HABITAT ET AMENAGEMENT	698 185 €
MOBILITES	241 836 €
PAYSAGES	1 527 133 €
SOLIDARITE TERRITORIALE	3 109 827 €
SANTE	19 000 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	24 795 752 €
TOURISME	56 384 €
GEPU	1 000 000 €
TOTAL GENERAL	47 151 103 €

Développement économique et emploi :

Le **développement économique** est un axe fort qui sera pour les années futures porteur de recettes mais également par l'implantation dans les prochains mois de nouvelles entreprises sur notre territoire, générant de l'emploi et dynamisant les bases fiscales de Carcassonne Agglo.

Pour le futur l'Agglo investit également dans la **formation et l'enseignement supérieur** marquant ainsi sa volonté d'accompagner les personnes vers l'emploi et engager les jeunes diplômés à rester sur notre territoire.

Les principaux investissements dans le domaine de l'économie traditionnelle concernent :

- Le financement de l'aménagement de la zone de Béragne pour 740k€ ;
- Le régime d'aide à l'immobilier d'entreprises qui permet de soutenir les projets d'implantation et de développement sur le territoire pour 50k€ ;
- L'entretien et les travaux sur les zones d'activités d'intérêt communautaire pour 1M€

En matière d'accompagnement au développement de **réseaux d'irrigation agricole**, le budget 2025 prévoit notamment le financement des ASA (110k€) et d'étude (42k€). Carcassonne Agglo s'est engagée à porter la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction **des projets hydrauliques** de Pradelles en Val et de Montlaur pour un montant de 1,3M€ en 2025.

Carcassonne Agglo, dans le cadre du transfert de la compétence numérique au Syaden, est amenée à participer au financement du **déploiement du très haut débit** sur son territoire pour près de 154k€.

Pour 2025, il est prévu de participer aux investissements menés pour le développement de **l'Aéroport Carcassonne Sud de France** pour 284k€.

Les dépenses concernant la **LGV Montpellier/Perpignan** sont prévues à hauteur de 300k€ conformément aux conventions signées pour les études et les acquisitions foncières.

Solidarités et cohésion sociale :

Carcassonne Agglo conforte sa volonté de mettre en œuvre une politique de solidarité très ambitieuse.

Dès le 1er janvier 2025, les missions du **PRéAU** sont profondément modifiées dans la forme (financements captés) et dans le fonds (nouvelles missions). Carcassonne Agglo a confirmé son souhait de s'engager auprès de l'Etat et de l'ANAH dans le cadre de ce PACTE territorial France Rénov permettant d'assurer les missions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des particuliers. Carcassonne Agglo souhaite poursuivre son engagement en participant activement à la mise en œuvre et à l'intensification du déploiement du service public de la rénovation de l'habitat. Le Pacte territorial PIG France Rénov permet à Carcassonne Agglo d'assurer la continuité, la pérennité, l'élargissement et la proximité de notre accompagnement des usagers sur les volets dynamique territoriale, information et conseils mais aussi accompagnement au montage des dossiers d'aides France Rénov. Ainsi, une nouvelle APCP est proposée pour un montant de 2M€ entre 2025 et 2030, les CP 2025 s'élève à 90k€

Le financement d'opérations de **production de logements sociaux** représente des engagements antérieurs de 85k€. Les crédits de paiements prévus pour 2025 sont d'un montant de 300k€.

Les investissements sur les **équipements aquatiques** prévus sont de 167k€ pour le centre aquatique les bains de Minerve, 78k€ sont prévus sur le budget principal pour des études concernant la piscine de Capendu et de Conques

En termes **d'équipements culturels**, les investissements proposés représentent près de 2,6M€, principalement pour le lancement de la construction de la Médiathèque (2M€).

S'agissant de la **solidarité territoriale**, Carcassonne Agglo qui mène une politique volontariste de soutien participe au financement des actions menées par les communes sur leur territoire via le versement de fonds de concours. Les crédits de paiements proposés pour 2025 s'élèvent à 3,1M€.

Environnement et développement durable :

Depuis 2009, Carcassonne Agglo est compétente en matière **d'eau et d'assainissement**. Elle porte une volonté forte de solidarité intercommunale et a décidé de faire converger le prix de l'eau en vue d'adopter une tarification unique. Les décisions prises permettent un programme d'investissement 2021-2027 inégalé depuis la prise de compétence Eau et Assainissement.

En 2025 les principaux engagements porteront sur la poursuite des travaux déjà engagés et plus particulièrement les raccordements de plusieurs communes au système d'assainissement de Carcassonne St Jean. Plusieurs études diagnostiques et schémas directeurs réglementaires et récurrents sont également poursuivis ou engagés dans le courant de l'année.

De plus, la ressource en eau se raréfiant, Carcassonne Agglo souhaite continuer à développer le maillage territorial afin de limiter les défauts d'approvisionnement qui pourraient survenir au vu des périodes de sécheresse qui se répètent sur le territoire.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement sont évaluées pour 2025 à un total de 25,9M€ dont :

- 14,2M€ pour le budget annexe assainissement, dont :
 - Travaux divers sur le réseau : 1,2k€
 - Equipement des équipes de la régie : 185k€
 - Réhabilitation réseaux Villegailhenc : 500k€
 - Création STEP Citou : 900k€
 - Méthaniseur : fin des paiements suite à la mise en service au mois de janvier, 800k€
 - Raccordement STEP Saint Jean : 3,8M€
 - Réhabilitation STEP Capendu/Marseillette et Couffoulens : 1,67M€
 - Travaux divers sur le réseau en régie + assainissement Montirat : 290k€

- 9,6M€ pour le budget annexe de l'eau dont :
 - Equipement des équipes de la régie : 593k€
 - Travaux Minervois, sécurisation Puichéric : 2,5M€
 - Travaux Val de Dagne : 200k€
 - Travaux bâtiment technique : 800k€
 - Travaux divers sur le réseau : 1,9M€
 - Lancement d'une première phase d'études pour la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Carcassonne Agglo avec pour objectif principal la sécurisation tenant compte des changements climatiques en cours ; il est prévu 250k€

Carcassonne Agglo, autorité organisatrice de mobilité, soucieuse d'un aménagement harmonieux de son territoire, porte le projet de **Pôle d'échange multimodal (PEM)** autour de la gare de Carcassonne. Actuellement, deux études ont été lancées. Une étude sur le potentiel foncier et immobilier des emprises du Groupe Public Ferroviaire SNCF et une étude de programmation et d'aménagement. Le montant investi pour les études du PEM en 2025 représente 114k€.

Administration générale :

La dématérialisation est un enjeu fort pour Carcassonne Agglo qui va se doter d'outils informatiques permettant d'améliorer le pilotage, notamment pour la dématérialisation de la préparation des actes ou le travail à distance. Les attaques récentes auxquelles ont été confrontées les entités publiques ont démontrées toute l'importance qu'il y a à procéder à la **sécurisation des systèmes informatiques**. Ainsi, les investissements pour les systèmes d'information seront de près de 135k€ en 2025.

Carcassonne Agglo s'est aussi engagée dans un plan de sobriété énergétique et la **réhabilitation du siège**, pour 2025, les travaux seront financés à hauteur 1M€

Les **travaux divers** pour l'ensemble des équipements de Carcassonne Agglo sont prévus à hauteur de 1,5M€.

Une politique volontariste de verdissement de la **flotte automobile** se met en place, les acquisitions de véhicules nouveaux sont prévues à hauteur de 100k€.

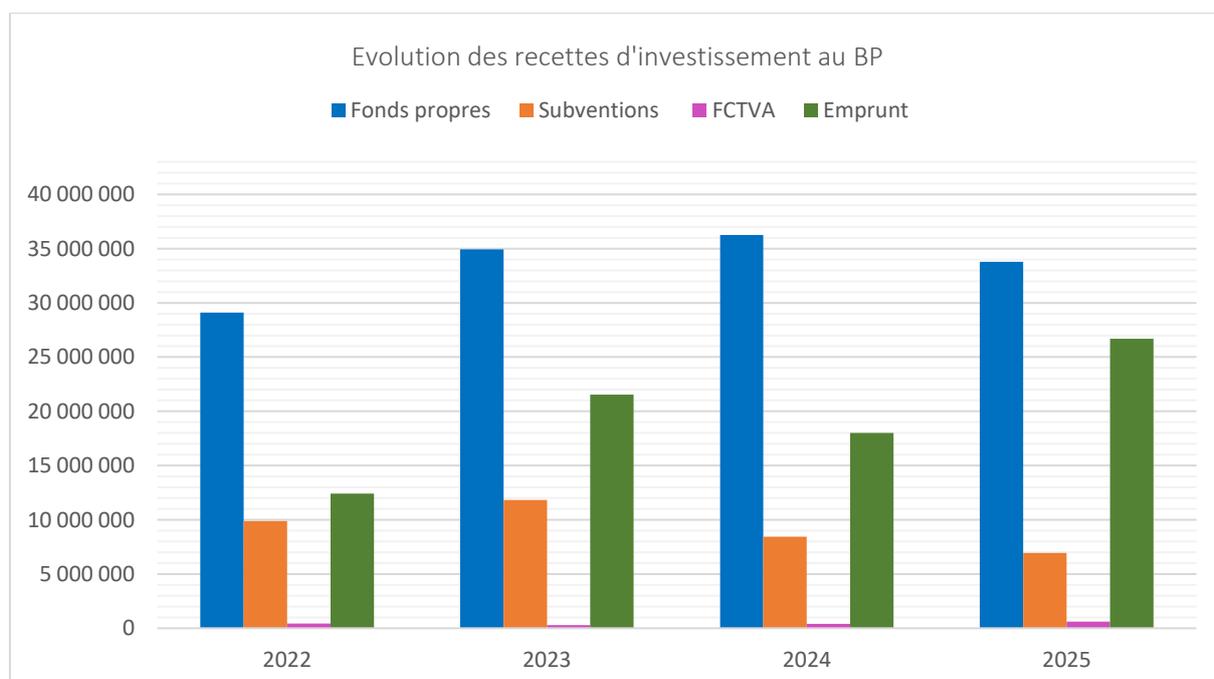
Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est principalement assuré par l'autofinancement pour 33,8M€ et un recours maximal à l'emprunt pour 26,7M€ dont 5,7M€ d'emprunt reporté si la totalité des investissements se réalisaient.

L'amélioration des résultats et de la CAF nette ces dernières années permettent à Carcassonne Agglo de maintenir un niveau d'investissement élevé par le recours au fonds propres ainsi que la mobilisation de subventions en lien avec les nombreux projets structurants portés par Carcassonne Agglo tout en stabilisant le recours à l'emprunt.

Les subventions d'équipements prévisionnelles sont de 7M€ dont 4,6M€ pour l'eau et l'assainissement.

De manière générale, Carcassonne Agglo mettra tout en œuvre pour mobiliser toutes les recettes attendues.

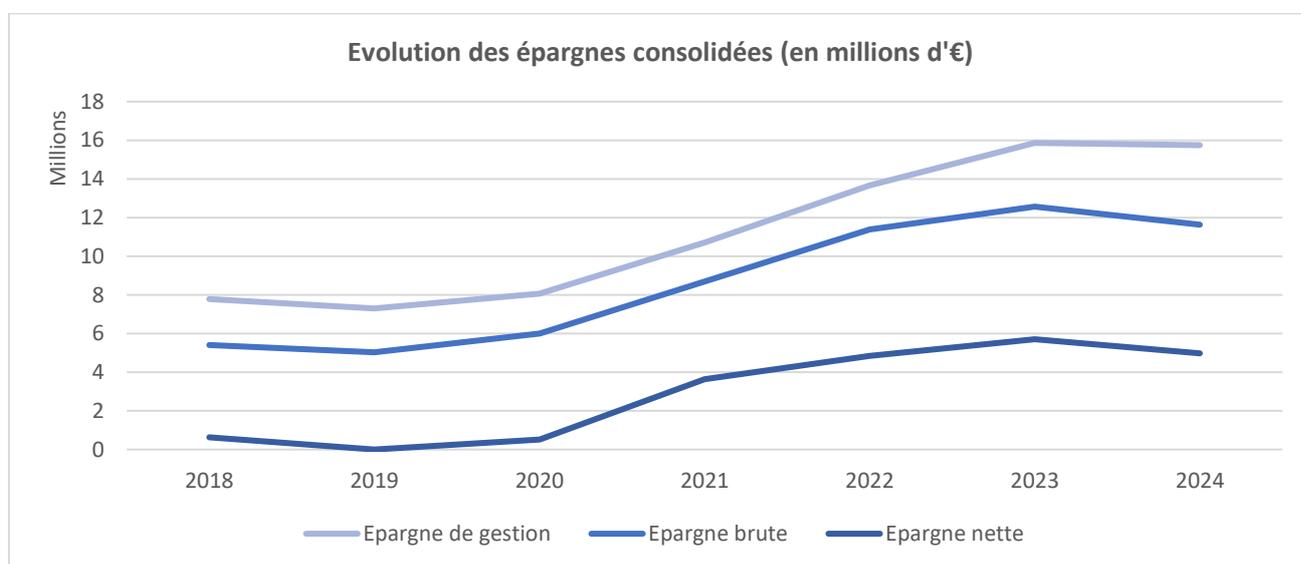


IV. L'autofinancement de la collectivité

Les épargnes de Carcassonne Agglo tous budgets confondus ont été faibles entre 2018 et 2020, en particulier à cause de l'impact des épargnes très faibles, voire négatives, sur les budgets eau et assainissement sur cette période. L'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2021, décidée dans le cadre de la convergence tarifaire, porte ses fruits. **Depuis 2021, l'épargne de Carcassonne Agglo s'est fortement redressée, ce résultat dans un contexte particulièrement contraint est à saluer.**

En 2023 et 2024, l'épargne de gestion reste élevée mais l'épargne nette évolue peu à cause d'une forte hausse des charges d'intérêts. Elles restent plus élevées que sur la période 2013-2021 et permettent de soutenir les projets d'investissement.

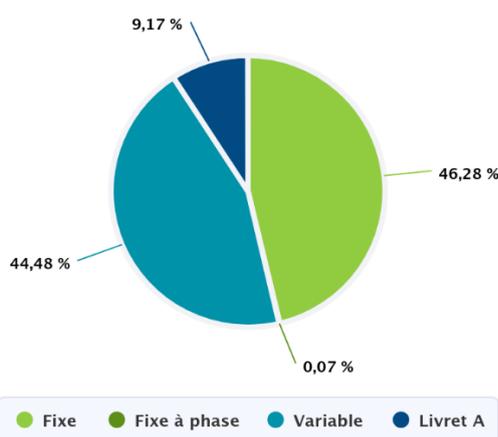
Le taux d'épargne brute 2024 (par de l'épargne sur les recettes réelles de fonctionnement) est de 10% quand elle se situe autour de 20% pour l'ensemble des EPCI en 2023.



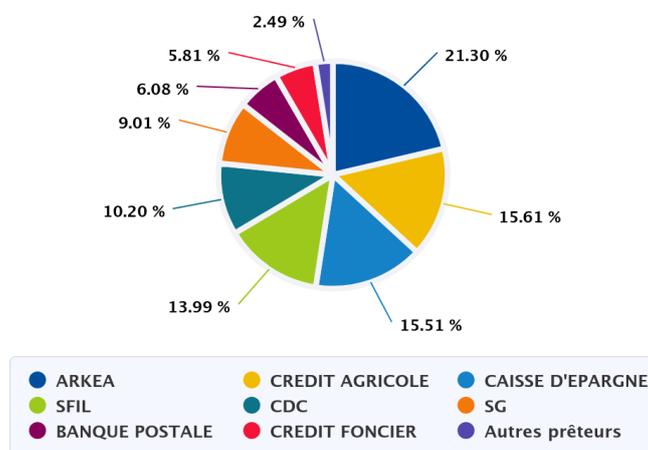
V. La dette de la collectivité

Encours au 31/12/2024	Capital restant dû	Répartition de la dette	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
Budget Principal	56 941 654,00 €	47%	3,17%	17 ans et 7 mois	9 ans et 3 mois
Eau potable	26 804 194,00 €	22%	3,64%	17 ans	9 ans et 5 mois
Assainissement	26 994 204,00 €	22%	3,81%	20 ans	11 ans et 3 mois
Centre Aquatique	1 148 674,00 €	1%	4,50%	2 an et 11 mois	1 an et 11 mois
Location immeubles nus	2 148 034,00 €	2%	1,85%	18 ans	9 ans et 8 mois
ZAE	4 447 998,00 €	4%	2,23%	17 ans et 10 mois	9 ans et 6 mois
Environnement	2 479 096,00 €	2%	1,68%	19 ans	10 ans et 3 mois
TOTAL	120 963 854,00 €	100%	3,34%	17 ans et 11 mois	9 ans et 9 mois

Dette par type de risque :



Répartition par prêteur :



Carcassonne Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux reste bien proportionnée entre les emprunts à taux fixe et les emprunts à taux variable.

Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable et s'améliore. Pour le budget principal seul, la durée reste en deçà des 12 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

La capacité de désendettement s'est nettement améliorée depuis 2017 passant de 14,28 ans à 8 ans en 2024.

Budget Principal	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En-cours de dette au 31/12	43 745 173 €	50 230 178 €	51 544 105 €	53 929 333 €	56 687 501 €	57 204 374 €	57 072 015 €	56 941 654 €
Epargne brute	3 062 697 €	3 653 855 €	4 286 678 €	4 502 978 €	5 161 734 €	7 109 754 €	7 739 478 €	6 991 874 €
Ratio de désendettement <i>En année</i>	14,3	13,7	12,0	12,0	11,0	8,0	7,4	8,1

Par ailleurs, les mesures prises en terme de recherche plus efficiente de subventions auprès des partenaires et la mise en œuvre de la stratégie dette validée par la délibération n°2018-208 visant à diversifier les produits et les partenaires et à rétablir les équilibres économiques portent leurs fruits. Ainsi, on note une légère inflexion de l'encours de dette sur les trois dernières années.

Conformément aux prévisions du débat d'orientation budgétaire (DOB) et si tous les investissements prévus se réalisent sur 2025, le recours à l'emprunt serait de 22,5M€ dont :

- 5,5M€ sur le budget principal
- 8,4M€ sur le budget assainissement
- 6M€ sur le budget eau potable
- 2,3M€ sur le budget ZAE
- 300k€ sur le budget centre aquatique
- 364k€ sur le budget environnement

VI. La fiscalité

D'une part, l'article 1636 B sexies du code général des impôts dispose que les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises.

Pour 2025, il vous est proposé de ne pas modifier les taux votés en 2024 :

- ✓ Taxe foncière bâti : 18,71%
- ✓ Taxe foncière non bâti : 39,73%
- ✓ CFE : 37,39%
- ✓ Versement Mobilités : 1,15%

D'autre part, en application des dispositions du 1 de l'article 1636 B undecies du code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votent chaque année le taux de cette taxe. Le Conseil Communautaire a instauré des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM ont été votés.

Pour mémoire, ces zones sont définies comme suit :

- Zone A : Carcassonne ;
- Zone B : 22 communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération et Pomas ;
- Zone C : Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière, Saint-Frichoux et Trassanel ;
- Zone D : Communes anciennement membres des Communautés de communes Cabardès au Canal du Midi, Minervois au Cabardès, Haut Minervois, du Canton de Lagrasse, ainsi que les communes d'Arzens, Bouilhonnac, Rustiques, Verzeille ;
- Zone E : Communes anciennement membres de la Communauté de communes du Piémont d'Alaric, soit Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze.

Il est proposé que les taux adoptés en 2024 sur ces cinq zones restent inchangés, soit :

- Zone A : 12,10%
- Zone B : 13,13%
- Zone C : 14,60%
- Zone D : 17,10%
- Zone E : 19,57%

Les différentes réformes amputent fortement le dynamisme des recettes fiscales des intercommunalités. En effet, le produit de TH sur les résidences principales a été remplacé par une fraction de TVA dont l'évolution reste très incertaine. Dès 2023, un décalage entre l'évolution des bases de 7,1% en 2023, de 3,9% en 2024 et de 1,7% en 2025 et de la fraction de TVA reversée aux Collectivités montre un déficit de dynamisme de cette nouvelle recette pour les EPCI accentué par le gel de la fraction de TVA au montant versé en 2024.

La suppression de la CVAE est également compensée par une part de TVA, cette compensation est divisée en deux parties. La première est figée et correspond à la moyenne de leurs recettes de CVAE entre 2020 et 2023. La seconde part devrait être liée à l'évolution de la TVA nationale (si elle est positive), affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET) afin de verser cette part de la TVA en tenant compte de la réalité économique des territoires. Pour cela, deux critères sont proposés : les valeurs locatives (pour un tiers) et les effectifs employés (pour deux tiers). Compte tenu du gel de la compensation de TVA en 2025, le FNAET ne sera pas mis en œuvre, privant ainsi les collectivités locales d'une recette mais limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement d'entreprises.

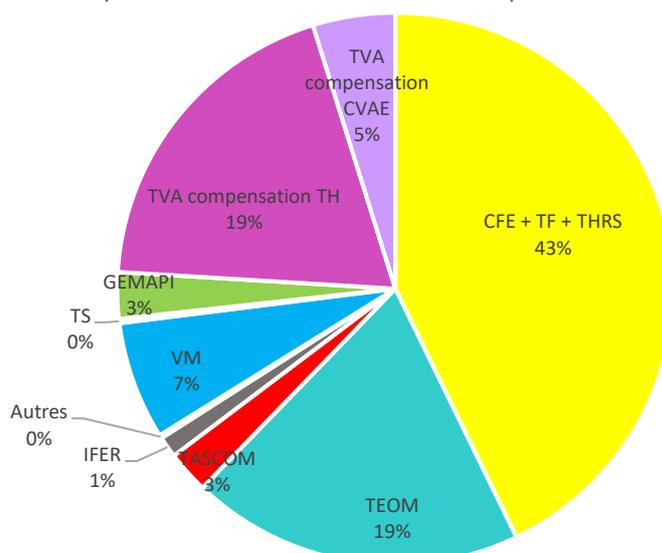
Les impôts directs locaux (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises) devraient connaître une légère dynamique en 2025 grâce à la revalorisation des bases de 1,7%.

Les bases des valeurs locatives des locaux commerciaux évoluent de façon départementale en fonction des loyers déclarés selon les zones d'imposition. Alors que les tarifs des valeurs locatives des locaux professionnels ont été analysés et revus par la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) en 2022, la mise en application de ces nouveaux tarifs a été reportée à 2025 par la Loi de Finances 2023 et à nouveau reporté à 2026. Le produit de la CFE 2025 connaîtra toutefois une dynamique non négligeable : les actions entreprises par Carcassonne Agglo en termes de développement économique depuis plusieurs années portent leur fruit et dynamisent le tissu économique local.

Il est proposé de revaloriser le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) qui finance la sécurisation du barrage de la Cavayère ainsi que les travaux menés par les EPAGEs (Etablissements Publics d'aménagement et de Gestion de l'Eau) aux abords des rivières dans le cadre de la prévention des inondations afin de le porter au montant de 2 750 000€.

	2023	2024	2025
Impôts et taxes	96 603 000 €	100 005 000 €	102 845 000 €
Impôts directs locaux	39 820 000 €	41 105 000 €	43 210 000 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	18 373 000 €	19 050 000 €	19 600 000 €
Taxe sur les surfaces commerciales	1 800 000 €	2 100 000 €	2 200 000 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 050 000 €	1 100 000 €	1 250 000 €
Autres impôts locaux ou assimilés	300 000 €	200 000 €	200 000 €
Versement Mobilités	8 350 000 €	8 750 000 €	8 900 000 €
Taxe de séjour	220 000 €	300 000 €	300 000 €
Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)	2 250 000 €	2 500 000 €	2 750 000 €
Fraction de TVA en compensation de la TH	19 940 000 €	20 000 000 €	19 535 000 €
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	4 500 000 €	4 900 000 €	4 900 000 €

Répartition de la fiscalité - montants prévus 2025



VII. Les principaux ratios du Budget principal

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire, et sont comparés aux valeurs de la moyenne nationale des collectivités de même strate.

RATIO	BUDGET PRINCIPAL	2023	2024	Moyenne Strate*	Réalisé 2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement nettes / population	812 €	830 €	446 €	751 €
2	Produit des impositions directes / population	442 €	231 €	187 €	231 €
3	Recettes réelles de fonctionnement nettes / population	937 €	807 €	550 €	809 €
4	Dépenses d'équipements brut / population	95 €	167 €	111 €	66 €
5	Encours de dette / population	471 €	471 €	380 €	471 €
6	DGF / population	65 €	65 €	86 €	65 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24%	24%	39%	22%
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	90%	107%	88%	97%
10	Dépenses d'équipements brut / recettes réelles de fonctionnement nettes	10%	13%	20%	8%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	50%	58%	69%	58%

*Informations issues du rapport "les collectivités locales en chiffre 2024" réalisé par le Ministère chargé des collectivités territoriales

L'évolution des ratios fait ressortir principalement un effort sur les dépenses d'équipement de Carcassonne Agglo. En effet, une politique volontariste est menée car Carcassonne Agglo est un moteur de l'économie du territoire et souhaite maintenir ses investissements à un niveau élevé pour permettre aux entreprises de maintenir leur niveau d'activité malgré le contexte économique difficile.

VIII. L'état des effectifs et des charges de personnels

La structure des effectifs et les états du personnel

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la collectivité, tous budgets confondus, se traduisent comme suit :

	Postes budgétaires au 31/12/23	Postes budgétaires au 31/12/24	Postes pourvus au 31/12/23	Postes pourvus au 31/12/24	Postes pourvus en ETP au 31/12/23	Postes pourvus en ETP au 31/12/24
EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	8	5	5	4	5	4
EMPLOIS PERMANENTS	604	604	463	460	448,23	445,24
EMPLOIS NON PERMANENTS	63	66	11	29	10,51	25,58
EMPLOIS DE CABINET	3	3	2	2	2	2
EMPLOIS AIDES	10	10	8	8	8	8
Total	688	688	489	503	473,74	484,82

	Postes budgétaires Evolution 23/24	Postes pourvus Evolution 23/24	Postes pourvus en ETP Evolution 23/24
EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	-37,50%	-20,00%	-20,00%
EMPLOIS PERMANENTS	0%	-0,65%	-0,67%
EMPLOIS NON PERMANENTS	4,76%	163,64%	143,41%
Total	0%	2,86%	2,34%

Le détail des dépenses de personnel

La masse salariale représente 98% des dépenses de personnel et 24% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal. Elle s'entend comme la somme des éléments principaux de rémunération au sens de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire) augmentée des charges patronales associées.

La masse salariale de Carcassonne Agglo en 2025 intègre les effets de la hausse de 3 points du taux de contribution à la CNRACL (300 k€), et la fin de la compensation de 1% de ce même taux en 2024 (100 k€). En termes de mesures en faveur des agents au niveau national, aucune n'est attendue en 2025, la valeur du point ne devrait pas évoluer et le dispositif GIPA a été supprimé en 2024, seule l'obligation à la participation à la Protection Sociale Complémentaire aura un impact mesuré (25 k€) compte tenu de la politique déjà volontariste de la collectivité en la matière depuis 2017. Il convient de noter qu'un certain nombre de postes budgétés sur année pleine ne seront pourvus qu'en cours d'année et que pour la plupart ils bénéficient de subventions.

Malgré ces éléments exogènes, Carcassonne Agglo continue à prendre des mesures fortes en faveur de ses agents. En effet, dans un contexte de crise économique, de baisse de pouvoir d'achat et de difficulté dans certains secteurs de recrutement et afin de consolider les situations des agents en postes, d'accroître l'attractivité de la collectivité et de valoriser chacun dans son investissement, Carcassonne Agglo a entrepris la refonte du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au 1er janvier 2024. La finalisation de cette actualisation est prévue sur l'exercice 2025.

L'évolution des charges de personnel relative au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est contenue (<2%).

Le budget prévisionnel 2025 des charges de personnel proposé s'élève à 29.03 M€ (hors refacturations entre budgets) :

- Budget principal : 23,8M€

- Budget environnement : 980k€
- Budget eau et assainissement : 3,5 k€
- Budget transport : 750k€

CONCLUSION

Carcassonne Agglo présente un budget primitif 2025 conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. En termes de gestion financière, l'Agglo a démontré sa capacité à maintenir une discipline rigoureuse, comme en témoignent les résultats probants de l'exercice budgétaire 2024. Son ambition politique va de pair avec une gestion responsable, qui, en 2025, se traduit par le maintien des dépenses de fonctionnement, le renforcement de l'autofinancement, un haut niveau d'investissement et un recours maîtrisé à l'emprunt.

Depuis maintenant plusieurs années Carcassonne Agglo répond présente et agi. Malgré un contexte contraint marqué par une baisse des dotations et compliqué pour l'ensemble des collectivités les résultats y compris financiers sont au rendez-vous et il faut s'en féliciter, c'est un gage pour l'avenir de notre territoire et sa population.

Nous gardons le cap malgré la tempête, avec audace et solidarité, sur la stratégie financière et sur le niveau d'investissement. Le budget 2025 donnera les moyens d'agir au quotidien et dans la durée, il constituera un levier puissant au service du projet de territoire, des communes et des habitants.